

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1878.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1878

LES DENIERS D'ARNOT D'ALOST.

Notre confrère, M. Serrure, a publié récemment (voir *Revue de numismatique*, 1877, p. 445) une notice aussi intéressante que savante sur ces curieux petits deniers d'Arnot. D'accord avec M. Vernier (le grand collectionneur de Roubaix), M. Serrure les attribue à Arnold de Danemark, neveu de Charles le Bon, et un de ceux qui briguaient la succession de ce malheureux prince (1127).

En effet, après bien des péripéties, nous trouvons cet Arnold dans le pays d'Alost (un des fiefs de l'Empire). Là, il pouvait espérer se maintenir quelque temps, car il y était protégé par les ducs de Brabant qui poussaient à la neutralité du pays d'Alost afin d'avoir une barrière contre toute agression future de la Flandre.

Il était également bien vu de l'Angleterre, qui désapprouvait le choix de Guillaume Cliton, le nouvel élu de la France. Mais son projet échoua. Le duc de Brabant et Guillaume Cliton vinrent l'assiéger à Alost. Guillaume périt pendant le siège, qui fut aussitôt levé. Le conflit fut soumis à l'arbitrage du roi d'Angleterre dont la décision fut favorable à Thierry d'Alsace.

Notre confrère, poursuivant la politique habile de Thierry d'Alsace, suppose que ce prince transigea avec son compétiteur et que, pour le dédommager de la Flandre

qu'il se réservait, il lui aurait accordé *la terre d'Alost*, soit à titre définitif, soit à titre viager. — Sans vouloir contredire la savante argumentation de notre confrère, nous nous permettons de maintenir l'opinion la plus accréditée en Flandre, savoir : que le denier en question appartient non à un prétendant danois, du nom d'Arnold, mais bien à un des puissants seigneurs territoriaux, barons d'Audenaerde et de Pamele. — En voici une série :

I. — *Arnold I*, sire d'Audenaerde et de Machelen (¹), fait chevalier par Baudouin le Barbu, vers l'an 1000. Son influence fut si grande qu'il eut l'honneur de tenir saint Arnold, évêque de Soissons, sur les fonts baptismaux en lui donnant son propre nom.

II. — *Arnold II* d'Audenaerde et de Machelen (1064), constitué *Avoué d'Eenham* (Eename) par le comte de Flandre, Baudouin de Lille. Ce même Baudouin de Lille avait rasé la forteresse d'Eenham (1046), qu'il trouvait sans doute dangereuse sur ses frontières, exposée qu'elle était à être prise par l'Empire comme l'avait été le château de Gand. (*Voy. VAN CAUWENBERG*, pp. 53 et 56, *Lettres sur l'histoire d'Audenaerde.*) Eenham était alors une des principales villes du pays et sa première place forte. (MIREUS, II, p. 1145 ; GAILLARD, p. 24.) Afin même d'empêcher qu'on ne songeât ultérieurement à refortifier cet endroit, Baudouin de Lille y établit un couvent de bénédictins. Tout cela se passait vers la fin du règne de

(¹) Pauvre et aride village sur la Lys, au sud de Deynze ; aussi nul au point de vue agricole que militaire.

ce souverain (*voy.* GAILLARD, p. 15), puisqu'en 1065 il tint une assemblée à Audenaerde pour le partage de sa succession. En 1067 il mourut, et en 1095 Robert de Jérusalem, l'un de ses successeurs sur le trône de Flandre (*voy.* GAILLARD, p. 24), acceptait l'avouerie de Ham. Est-ce notre Eenham (1) ? et, dans l'affirmative, Robert n'aura-t-il pas préféré céder cet avantage à un seigneur local, tel que le baron de Pamele ?

Arnold II avait épousé Mathilde, l'unique héritière de Pamele, et donné, à son tour, en mariage à Gérard d'Oudenburg, grand chambellan de Flandre (1110), sa fille unique, Mathilde de Looz et d'Audenaerde.

III. — *Arnold III* d'Audenaerde et de Pamele (2), avoué d'Eenham, devint à son tour Grand Chambellan de Flandre.

IV. — *Giselbert*, sire d'Audenaerde, de Pamele, de Lessines, Flobeeque, Assche (3), et du pays d'Entre-Marcq-et-Ronne, avoué d'Eenham, fut nommé, en 1194, Prince

(1) Ce dont nous doutons...

(2) Ce fut probablement Arnold III qui créa le village de Pamele (en Brabant, au delà de la Dendre, 1179), sur ses propres terres et « au pied d'une contrée montagneuse couverte de bois », comme le dit Wauters (*Environs de Bruxelles*, t. I, p. 283). En effet, c'est sous cet aspect que se présente Pamele lez-Audenaerde, et l'analogie des lieux est trop saisissante pour ne pas avoir frappé l'imagination de bonne heure.

(3) Que ces de Pamele fussent seigneurs de Lessines (Lietsinæ (1065), charte de Baudouin I, comte de Flandre et de Hainaut), cela n'est pas douteux.

D'ailleurs, Arnold IV épousa plus tard, en premières noces, Marie d'Avesnes et, en secondes, Alice de Lessines, petite-fille du

d'Audenaerde, par Baudouin IX comte de Flandre, de Hainaut, empereur de Constantinople.

Remarquez combien sont distantes les seigneuries de Lessines et Flobecq (depuis arrachées par le Hainaut), alors sur la limite de la terre d'Alost, de celle d'Assche, en Brabant : c'est toute la longueur d'une extrémité à l'autre du pays d'Alost!

V. — *Arnold IV, sire d'Audenaerde, de Lessines, de Flobecq, d'Assche et des terres d'Entre-Marcq-et-Ronne, avoué d'Eenham, de Gisenghien, de Wingelines;*

Créé, en 1225, *premier beer* (baron) de Flandre et de Pamele, par la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople (ainsi que Montmorency avait été créé premier baron de France).

Il mourut en Terre-Sainte et fut enterré à Jérusalem.

Arrêtons-nous ici. — *Comment!* voilà cinq des plus puissants seigneurs territoriaux de l'époque, étendant leur domaine des confins de la Ronne à Assche en Brabant; qui tous s'étaient distingués dans les positions les plus éminentes; qui avaient rempli les fonctions les plus élevées de l'Etat à cette époque; enfin dont l'un est fait prince par Baudouin, empereur de Constantinople, tandis

comte Godefroid de Namur. (Ce fut cette princesse qui acheva, étant veuve, la belle église de Pamele commencée en 1234 par son mari.)

Pour ce qui concerne la seigneurie d'Assche, il est beaucoup moins probable qu'elle leur ait appartenu réellement, car nous trouvons dans Wanters (*Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 435) une liste de seigneurs d'Assche, depuis 1121 jusqu'à ce qu'un comte de Grimberghe, successeur des Berthout de Malines, l'ait héritée par son mariage avec la dernière d'Assche.

qu'un autre obtient la création en sa faveur de *la première baronnie* de l'Etat, c'est-à-dire de défenseur perpétuel de la frontière la plus menacée ; et on hésiterait à penser que l'un d'eux ait frappé monnaie ? — Cela nous semble inadmissible !

Il est bien plus surprenant que tous ne l'aient pas fait !

Nous oserions presque affirmer lequel le fit, et dans quelle circonstance. A notre avis, ce serait Arnold II, premier *avoué d'Eenham*, à l'occasion de son mariage avec l'unique héritière des de Pamele.

A. L.
